

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 25 mars 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187231084**

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle et de Lachine (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 8 821 384,82 \$ (contrat: 7 676 713,47 \$ + contingences: 767 671,35 \$ + incidences: 377 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 441022 - 11 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231084

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle et de Lachine (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 8 821 384,82 \$ (contrat: 7 676 713,47 \$ + contingences: 767 671,35 \$ + incidences: 377 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 441022 - 11 soumissionnaires.

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté avec bonheur que onze soumissions ont été reçues pour cet appel d'offres. Le Service a expliqué que la période de l'appel d'offres y était sans doute pour quelque chose, les entrepreneurs cherchant à remplir leurs carnets de commandes en début de saison. Il faut aussi reconnaître qu'il est habituel de recevoir plusieurs soumissions pour ce type de travaux à la portée de plusieurs entrepreneurs généraux.

Les membres ont bien compris que les prix soumis, inférieurs dans neuf cas sur onze à l'estimation, témoignaient du caractère actif et concurrentiel du marché dans les domaines du planage et du pavage.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231084 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.